

CONDITIONS DE GARANTIE PRIMUS

SOMMAIRE

CONDITIONS DE GARANTIE.....	2
FORMULAIRE DE DEMANDE SOUS GARANTIE	3

we care 

CONDITIONS DE GARANTIE

- L'entreprise **PRIMUS**, applique une garantie sur tous les appareils neufs (machines à laver industrielles, machines à repasser, sèche-linge) et ce, que cela concerne des défauts de matériels ou de fabrication, qui pourraient provoquer une panne lors du fonctionnement courant et lors des opérations de maintenance prévues, pour une période de 12 mois sans limitations d'heures de service, à moins qu'il n'en soit mentionné autrement dans le contrat de vente.
- La période de garantie est comptée à partir du jour de l'installation, mais pas plus tard que 12 semaines après la livraison, à moins qu'il n'en soit mentionné autrement dans le contrat de vente.
- Cette garantie s'applique exclusivement au matériel.
- D'après cette garantie, la responsabilité exclusive de l'entreprise Primus se limite à effectuer des échanges de pièces ou à réparer les pièces défectueuses. La période de garantie se rapportant à chaque pièce changée honorée par cette garantie correspond au délai non expiré de la période de garantie initiale pour tout l'appareil.
- Cette garantie ne couvre pas les matériaux de consommation et autres articles étant soumis à l'usure courante ou à l'endommagement comme le sont les courroies, les rouleaux, les bandes, les lubrifiants, les corps de chauffe, les soupapes de vidange, les matériaux de friction pour l'embrayage et les freins, et elle ne couvre pas non plus les pièces endommagées à la suite d'une exposition aux effets climatiques, aux substances chimiques ou d'un endommagement causé par des animaux. Elle ne couvre pas non plus les dommages causés par l'utilisation d'eau dure ou n'importe quels autres endommagements causés par des effets chimiques.
- La garantie sera honorée seulement dans le cas où:
 - o L'entreprise Primus reçoit un Rapport de défaillance écrit dans les 30 jours suivant la constatation de la défaillance, ce rapport mentionnant le type de la machine, le numéro de série, la date de l'installation de l'appareil et la description détaillée de la défaillance.
 - o La pièce défectueuse est retournée à l'entreprise Primus au frais de l'expéditeur dans les 3 mois à partir du jour de la livraison de la pièce neuve ou réparée. Si le renvoi n'est pas possible, la pièce défectueuse doit être stockée pendant une période de 12 mois à partir du jour de la livraison de la pièce neuve pour un éventuel contrôle effectué par un représentant de l'entreprise Primus; dans le cas contraire, l'entreprise Primus se réserve le droit de facturer cette pièce.
 - o L'examen de la pièce défectueuse démontre que la pièce était réellement défectueuse, dans le cas contraire, l'entreprise Primus se réserve le droit de facturer cette pièce.
- L'entreprise Primus n'acceptera aucune pièce défectueuse ayant été renvoyée incomplète ou endommagée.
- Cette garantie n'inclut pas le transport et les frais de gestion occasionnés lors de la réparation ou de l'échange de la pièce défectueuse.
- L'entreprise Primus n'est pas responsable des vêtements ayant été endommagés dans ses appareils ni d'aucun autre dommage ultérieur, perte ou frais survenus en relation avec l'utilisation de ses appareils dans quelque but que ce soit, ou des pertes causées par le fait que l'appareil ait été hors service pour quelque raison que se soit. L'entreprise Primus n'honore pas de garantie sur le rendement concret de chacun de ses appareils en particulier.
- Cette garantie ne couvre pas les pièces endommagées par accident, mauvais traitement ou utilisation incorrecte (y compris par un chargement impropre ou une alimentation électrique autre que ceux prescrits par l'entreprise Primus), par l'intervention d'une tierce personne ou par une maintenance incorrecte.
- La garantie ne sera pas honorée dans le cas où la plaque de fabrication a été détruite ou ôtée de la machine. La revente de l'appareil ou son déplacement de son emplacement initial mettra automatiquement terme à cette garantie.
- L'entreprise Primus se réserve le droit d'effectuer des changements dans la construction et les matériaux. L'entreprise Primus se réserve le droit d'effectuer des changements dans les conditions de garantie dans certains cas particuliers.

Formulaire de demande sous garantie

Veillez remplir 1 fiche par machine

Société	Adresse
Contact / tel	Date

Type de machine	Numéro de série	<u>N° de Facture</u> et Date d'installation.
.....

Pièces demandées:

Référence :	Désignation	Qté	Motif

Remarque client: **DESCRIPTION DE LA PANNE**

-
-
-
-
-
-
-

info@primuslaundry.fr

SAV PRIMUS France